

MANDATÉ : N/A

Numéro de dossier / Réf. : N/A
Résolution conseil d'arrondissement : N/A
Classement général : N/A

<p>1. Événement, date et lieu</p> <p>Consultation L.A.U. et R.R.V.Q. Chapitre P-4 N/A</p> <p>Consultation R.R.V.Q. Chapitre P-4 N/A</p> <p>17 mai 2017 à 19h00 Centre Monseigneur Marcoux, 1885 chemin de la Canardière</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p> <p>Bureau du transport <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Consultation des citoyens du quartier Maizerets à propos du stationnement sur rue. Proposition d'implanter de nouvelles zones avec des permis de stationnement sur rue en lien avec la construction du nouveau complexe hospitalier sur le site de l'hôpital de L'Enfant-Jésus.</p>
<p>4. Présences</p> <p>Intervenants à l'avant :</p> <p>Monsieur Hervé Chapon, conseiller en planification des transports, Bureau du transport Monsieur Marc Des Rivières, directeur, Bureau du transport Madame Geneviève Hamelin, conseillère municipale du district Maizerets-Lairet Monsieur Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, service de l'interaction citoyenne</p> <p>Personnes-ressources dans la salle :</p> <p>Monsieur Serge Bety, technicien à la circulation, gestion du territoire, arrondissement de La Cité-Limoilou Monsieur Sylvain Gagné, conseiller en communication, Communications Madame Anne-Sophie Larochelle, SQI, Nouveau Complexe Hospitalier Monsieur Alain Perron, directeur, gestion du territoire, arrondissement de La Cité-Limoilou Monsieur Robert Topping, SQI, Nouveau Complexe Hospitalier Madame Sonia Tremblay, conseillère en urbanisme, SPCATE</p> <p>Administrateurs du conseil de quartier Maizerets, bénévoles pour l'animation :</p> <p>Monsieur Jérôme Bouchard Madame Johanne Grondin Monsieur Marcel Paré Monsieur Martial Van Neste</p>		
<p>5. Informations présentées [la présentation est disponible en ligne pour tous les détails]</p> <ul style="list-style-type: none"> Monsieur Des Rivières met en contexte la proposition de la Ville et rappelle les principes à respecter dans la gestion des cases de stationnement sur rue. Il explique également le fonctionnement des permis de stationnement sur rue, ainsi que les avantages et inconvénients de ce système. Monsieur Chapon présente la situation actuelle du stationnement sur rue dans le quartier et les scénarios d'interventions proposés par la Ville pour chaque secteur du quartier. 		
<p>6. Principales questions du public</p> <p style="text-align: right;">Nombre de personnes présentes : 190 Nombre de personnes qui sont intervenues au micro : 0</p>		
<p>Pour cette partie, Geneviève Hamelin, Daniel Leclerc, et les administrateurs du conseil de quartier ont circulé dans la salle pour prendre en note les questions les plus courantes pour qu'elles soient répondues rapidement.</p> <p>Question 1 : Quelle est la distance réglementaire à garder d'une intersection lorsque l'on se stationne près d'un coin de rue afin d'assurer la visibilité des usagers de la route ?</p> <p>Réponse : La distance est de 5 mètres, mais la Ville n'est pas obligée de le signaler. Elle le fait à certains endroits.</p> <p>Question 2 : À quel moment est-ce que le changement à la réglementation sera en vigueur ?</p> <p>Réponse : Si on peut avoir un consensus ce soir, le changement pourrait être apporté en septembre.</p> <p>Question 3 : Comment est-ce que les citoyens seront informés du changement ?</p> <p>Réponse : Chaque résidence recevra un ou des avis les informant du changement. De plus, des avis seront distribués sur les véhicules stationnés dans les rues.</p> <p>Question 4 : Peut-on avoir des vignettes pour les visiteurs ?</p> <p>Réponse : Ce n'est malheureusement pas possible, car des permis de visiteurs ont souvent mené à des abus. Pour vos visiteurs, le stationnement ne sera pas contrôlé sur un côté de la rue.</p> <p>Question 5 : Si je n'ai pas de vignette et que je déplace mon véhicule de deux cases après 60 minutes, est-ce que je risque une contravention ?</p> <p>Réponse : D'après la manière que le règlement est rédigé, vous n'aurez pas de contravention si vous avez déplacé votre véhicule, même si c'est seulement de deux cases.</p>		

Principales questions du public (suite)

Question 6 : Comment avez-vous déterminé le côté de la rue où le permis de stationnement sur rue sera exigé?

Réponse : Le côté comptant le plus grand nombre de cases de stationnement est généralement celui laissé aux résidents avec permis de stationnement.

Question 7 : Les gens ne respectent pas les entrées charretières et les résidents ne peuvent pas entrer ou sortir de leur cour. Qu'est-ce qui peut être fait ?

Réponse : Rien dans le règlement ne prescrit une distance des entrées charretières et la Ville ne peut pas installer deux panneaux d'interdiction par entrée. S'il y a obstruction, autrement dit que le véhicule ne puisse pas entrer ou sortir, la police peut intervenir pour remorquer le véhicule.

Question 8 : Pourquoi la Ville n'identifie pas l'espace de 5 mètres à conserver aux coins des rues ?

Réponse : Ces interventions sont gérées au cas par cas.

Question 9 : Est-ce que le secteur B pourrait être agrandi vers le nord ?

Réponse : La Ville fera un suivi de la situation et interviendra s'il y a un effet de débordement sur d'autres secteurs. Il est encore trop tôt pour l'imposer, car la situation n'est pas problématique.

7. Considérant le grand territoire visé par la consultation publique. La période de questions et les fiches réponses ont été divisées en cinq parties correspondantes aux secteurs A, B, C, 26 et 27 illustrés sur la carte remise à l'accueil.

8. Questions et commentaires du secteur A

Question : Ce ne sont pas les mêmes enjeux sur Henri-Bourassa et Émerillon. La période sans vignette commence à 18h, c'est trop tard pour ceux qui rentrent tôt à la maison et les visiteurs ?

Réponse : La limite de 18h est une suggestion qui vous permet de vous stationner à partir de 17h (60 minutes). La vignette n'est pas transférable, vous devriez déplacer votre véhicule avec vignette dans la rue et laisser votre cour à vos visiteurs.

Question : Est-ce que la proposition présentée ce soir sera celle mise en place à l'automne ?

Réponse : La consultation publique est en cours, les commentaires entendus influenceront le règlement final.

Question : Est-ce qu'il y aura un retour auprès des citoyens ? Serons-nous consultés à nouveau ?

Réponse : On vous écoute ce soir, on reviendra avec une proposition adaptée.

Question : Est-ce qu'il y a des relevés des vitesses et d'accidents sur les rues résidentielles ?

Réponse : Oui et les chiffres démontrent qu'il y a très peu d'accidents dans les rues résidentielles.

Commentaire : Des citoyens, qui ont déjà déposé une pétition pour obtenir des vignettes, proposent d'allonger à 90 minutes la période de stationnement sans vignette, car on éloigne les travailleurs sans pénaliser les visiteurs.

Commentaire : Plusieurs citoyens souhaiteraient que les vignettes soient exigées des deux côtés de la rue. C'est dommage pour les travailleurs, mais avec 90 minutes on aide plus les visiteurs qui ont des rendez-vous.

Commentaire : Les gens empruntent rapidement la courbe au sud de Mont-Thabor et la vue est obstruée par des voitures stationnées. C'est dangereux. Réponse : Merci pour le commentaire, on va y regarder.

Commentaire : Peut-on installer des dos d'âne à la hauteur du Jardin du Mont-Thabor pour réduire la vitesse?

Commentaire : Des citoyens déposent une pétition qui met en évidence la disparité entre le secteur résidentiel et l'usage institutionnel de l'autre côté d'Henri-Bourassa. La pétition demande des mesures pour réduire la vitesse à 30 km/h dans le secteur.

Vote à main levée dans le secteur A

- Statu Quo (1/2 heure interdite en AM et PM) + vignette
- Proposition de la Ville de limiter à 60 minutes
- Heure de la fin de la période avec vignette
- Durée de la période ne nécessitant pas de vignette
- Vignettes des deux côtés de rue

Option - Nb de vote

Statu Quo **3**
Statu Quo **2**
Fin à 17h00 13
60 minutes **8**
Sur un côté

Option - Nb de vote

Statu Quo + vignette 7
Proposition ville 10
Fin à 18h00 **7**
90 minutes 18
Sur deux côtés

9. Questions et commentaires du secteur B

Question : Comme il semble que l'hôpital est la source du problème, ont-ils prévu des choses en matière de stationnement ?

Réponse : Il y aura des stationnements temporaires et un service de navette, mais la problématique existe déjà.

Commentaire : Un résident près du Domaine Maizerets souligne que les fins de semaine il y a beaucoup de voitures stationnées dans les rues. Est-ce que les vignettes pourraient être exigées les fins de semaine. Préfère 90 minutes

Commentaire : Un citoyen voudrait que l'exigence de vignette soit en alternance entre le côté pair et impair (lundi, mardi, mercredi du côté pair, et jeudi, vendredi du côté impair) par équité entre les voisins. Préfère 90 minutes

Commentaire : Beaucoup de transit à vitesse élevée sur le boulevard Baldwin.

Commentaire : Une citoyenne de De Fondville se dit ouverte aux vignettes et préfère 90 minutes.

Commentaire : Il faut faire respecter les entrées de cour, ça prend trop de temps pour les faire remorquer.

Questions et commentaires du secteur B (suite)

Commentaire : Un citoyen de la rue Lafontaine est pour contraindre à 90 minutes des deux côtés, donc bon pour les visiteurs et les résidents. Ça force les travailleurs à utiliser les stationnements prévus pour eux. Ça aiderait aussi la visibilité et la sécurité. Il est même prêt à payer la vignette à ses deux locataires.

Commentaire : Un citoyen de Champfleury, dit que sa rue est étroite, mais qu'elle est le prolongement de l'autoroute à cause de la sortie en amont. Il note qu'entre la 25^e et 26^e Rue, c'est le personnel de l'école qui se stationne dans ce secteur et ils ont toujours été respectueux en se stationnant d'un seul côté. Il ne faudrait pas pénaliser « ceux qui font bien ça » avec les vignettes.

Commentaire : Une citoyenne de De Léry, dit ne pas avoir de problème au sud de la Canardière, la plupart des résidents du secteur se stationnent dans la rue qu'ils aient une cour ou non. Ce n'est pas un secteur commercial, ce n'est que le Domaine Maizerets qui remplit parfois les rues les fins de semaine. Il n'est donc pas approprié d'y imposer des vignettes, mais je comprends ceux au nord de la Canardière qui veulent des vignettes.

Vote à main levée dans le secteur B

- Statu Quo ou proposition de la Ville de limiter à 60 minutes
- Durée de la période ne nécessitant pas de vignette
- Heure de la fin de la période avec vignette
- Vignettes sur un ou deux côtés de rue
- Contrôle des vignettes les fins de semaine (Domaine Maizerets)

Option - Nb de vote

Statu Quo **10**
60 minutes **1**
Fin à 17h00 **0**
Un côté 11
1

Option - Nb de vote

Proposition Ville 14
90 minutes 17
Fin à 18h00 17
Deux côtés 11
(non demandé)

10. Questions et commentaires du secteur C

Commentaire : Citoyen de la rue De Vitré, merci pour la consultation c'est très apprécié. On a un problème de vitesse et de véhicules lourds sur la rue. Il faut réduire la vitesse sur la rue à 30 ou 40 km/h.

Commentaire : Citoyen de la rue Villebon, « si on veut se stationner devant chez nous, il faut prévoir nos horaires à cause des travailleurs de l'hôpital, du CLCS, et de la Ville ». « On paie des taxes, et il faudrait en plus payer une vignette pour les travailleurs qui ne veulent pas payer leur stationnement au travail. » « Quand je vais à l'hôpital, moi je paie mon parking ». Pour moi au pire c'est 60 minutes des deux côtés de la rue.

Commentaire : « Ce n'est pas normal, de devoir demander la permission aux gens qui se stationnent de nous laisser de l'espace pour sortir. »

Commentaire : Dans le fond, les citoyens paient pour le problème généré par le nouveau complexe hospitalier. Il faudrait demander qu'il consulte leurs employés pour déterminer un tarif raisonnable pour les travailleurs. « On est doublement victime de ce problème de stationnement » (manque de cases de stationnement et payer la vignette).

Commentaire : Les travailleurs peuvent aussi utiliser le transport en commun.

Commentaire : Les piétons ont de la difficulté à traverser la rue (visibilité), car les gens sont stationnés trop près du coin.

Vote à main levée dans le secteur C

- Statu Quo ou proposition de la Ville de limiter à 60 minutes
- Durée de la période ne nécessitant pas de vignette
- Heure de la fin de la période avec vignette
- Vignettes sur un ou deux côtés de rue

Option - Nb de vote

Statu Quo **3**
60 minutes **1**
Fin à 17h00 **0**
Un côté **0**

Option - Nb de vote

Proposition Ville 7
90 minutes 6
Fin à 18h00 7
Deux côtés 7

11. Questions et commentaires de la zone 26

(Aucun commentaire)

12. Questions et commentaires de la zone 27

Question : Un propriétaire de Champfleury demande si ses quatre locataires seront contents de devoir acheter une vignette chaque année. Actuellement ils se stationnent plus à l'est. Réponse : Effectivement ils peuvent encore se stationner à l'est pour le moment, ils peuvent même se procurer une vignette s'ils le veulent. De plus il restera un côté de rue sans vignette après le changement.

Questions : Le nouveau complexe hospitalier va-t-il prévoir assez de cases pour ses travailleurs ? Réponse : Il y a des stationnements pour travailleurs, mais bon nombre d'entre eux préfèrent se stationner sur les rues non réglementées.

Commentaire : Un citoyen de la rue De La Ronde, dit que ce n'est pas juste de payer des taxes, puis de devoir payer des vignettes pour se stationner dans sa rue. Les travailleurs se stationnent 12 heures de temps, cinq jours semaines et bloquent nos entrées. L'agent de stationnement nous répond qu'il ne peut pas donner un ticket, car ce n'est pas inscrit « interdit ». Pourquoi ne pas marquer les entrées avec des lignes blanches.

Commentaire : L'hôpital pousse son problème dans notre cour et augmente le prix de nos loyers.

Commentaire : Les vignettes ne font rien contre la vitesse dans les rues. Des clients de la garderie se stationnent dans ma cour privée comme débarcadère, la gestionnaire de la garderie dit ne rien pouvoir faire.

Commentaire : Revenu Québec exige à ses employés de payer une vignette pour se stationner dans la rue pour travailler au siège social. C'est intéressant comme alternative : 75\$ par mois pour travailleurs, 80\$ année pour résidents.

Commentaire : Quelques citoyens de la rue Vitré, demandent pourquoi ne pas mettre des parcomètres pour faire compétition au stationnement payant de l'hôpital. Réponse : C'est une proposition intéressante, dans les rues près de l'hôpital, que diriez-vous d'interdire le stationnement, sauf pour ceux ayant des vignettes (pas de 60 ou 90 minutes) ?

Commentaire : Plusieurs personnes soulèvent un problème au fait que les contrôleurs de stationnement choisissent d'appliquer ou non le règlement.

13. Résultats du sondage et principaux commentaires et suggestions

Secteur A :

Global pour le secteur A : 2 statu quo 16 pour vignettes et 2 autres (80% pour)

Résidences du secteur A où personne n'a à se stationner dans la rue : 1 statu quo, 8 pour vignette, 2 autres (73% pour)

Résidences du secteur A où un occupant doit se stationner dans la rue : 0 statu quo, 8 pour vignette (100% pour)

Principaux commentaires et suggestions du secteur A

- Réduire la vitesse
- Vignette des deux côtés avec une permission de 90 minutes
- Empêcher les travailleurs de soir de stationner dans la rue

Secteur B :

Global pour le secteur B : 8 statu quo 24 pour vignette et 1 autre (73% pour)

Résidences du secteur B où personne n'a à se stationner dans la rue : 3 statu quo, 8 pour vignette, 1 autre (66% pour)

Résidences du secteur B où un occupant doit se stationner dans la rue : 5 statu quo, 19 pour vignette (79% pour)

Principaux commentaires du secteur B

- Permission de 90 minutes
- Risque de déplacer le problème
- Pourquoi payer pour les travailleurs de l'hôpital
- Vignette gratuite
- Vignette des deux côtés

Secteur C

Global pour le secteur C : 5 statu quo 8 pour et 0 autre (61% pour)

Résidences du secteur C où personne n'a à se stationner dans la rue : 0 statu quo, 3 pour vignette (100% pour)

Résidences du secteur C où un occupant doit se stationner dans la rue : 2 statu quo, 4 pour vignette (66% pour)

Principaux commentaires du secteur C

- Vignette gratuite
- Pourquoi payer pour les travailleurs de l'hôpital
- Les deux côtés de la rue
- 120 minutes de permission

11. Suivis recommandés

Transmettre au bureau du transport et à la gestion du territoire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou

Préparé par



Daniel Leclerc
Conseiller en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne

26 juin 2017